

**Le 8 mars 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île, tenue au bureau municipal situé au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Qc., le 8 mars 2021 à 18 h 30 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Nancy Clark  
Felicia Clarke  
Miles Clarke  
Jessica Goodwin

Directrice générale: Janice Turnbull

Sont absents:

Conseillers: Marlene Boudreau  
Steve Clarke

### **SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 2020-177 du 13 mars 2020 a déclaré un état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

**ATTENDU QUE** les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence jusqu'au 12 mars 2021;

**ATTENDU QUE** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que lorsque la loi prévoit qu'une réunion soit publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU QUE** tout conseil municipal peut tenir leurs séances «*en personne*» à condition que les directives de la santé publique soit respectées, particulièrement celles de la distanciation sociale et de l'hygiène cependant, le public ne peut être présent;

**ATTENDU QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis

clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter en personne dans la salle de conférence communautaire où les deux (2) mètres de distanciation sociale peuvent être respectés;

## **EN CONSÉQUENCE**

R2021-029

Sur une proposition de Jessica Goodwin  
Appuyée par Nancy Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** les membres du conseil acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne dans la salle de conférence communautaire où les deux (2) mètres de distanciation sociale peuvent être respectés.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

R2021-030

Sur une proposition de Felicia Clarke  
Appuyée par Miles Clarke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté avec ajouts :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Séance du conseil à huit clos
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.4 Approbation du procès-verbal
  - 1.5 Correspondance
2. Actes administratifs du conseil
  - 2.1 Rapports administratifs
    - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
    - 2.1.2 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
  - 3.1 Plan d'investissement triennal
  - 3.2 Vente pour non-paiement de taxes municipales
  - 3.3 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Subvention 2021
  - 3.4 Élections municipales 2021 – Vote par correspondance
  - 3.5 Abroger résolution R2019-127 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2019-2023
  - 3.6 Abroger notification N2019-141 – Avis de motion – Règlement d'emprunt 2019-011 – Services professionnels
  - 3.7 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2019-2023
  - 3.8 TECQ 2019-2023 – Appel d'offres – Services professionnels – Plans et devis – chemin Wide
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2021.

R2021-031

Sur une proposition de Jessica Goodwin  
Appuyée par Miles Clarke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**D'**adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2021.

## **CORRESPONDANCE**

N2021-032

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

## **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

R2021-033

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Felicia Clarke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**D'**approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 28 février 2021 au montant de 65, 765.92\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

## **COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR**

N2021-034

La mairesse, Rose Elmonde Clarke, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour pour la prochaine séance du conseil de la Communauté maritime qui aura lieu le mardi 9 mars 2021 et a présenté sa mise à jour aux membres du conseil en conséquence.

## **ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL**

### **PLAN D'INVESTISSEMENT TRIENNAL**

R2021-035

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Nancy Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** le plan d'investissement triennal de la Municipalité de Grosse Île soit adopté tel que présenté par la directrice générale, Janice Turnbull.

**VENTE POUR NON-PAIEMENT  
DE TAXES MUNICIPALES**

R2021-036

Sur une proposition de Jessica Goodwin  
Appuyée par Miles Clarke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la liste de tous les comptes de taxes en souffrance soit transmise à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

**QUE** la directrice générale, Janice Turnbull, soit mandatée d'agir au nom de la Municipalité de Grosse Île pendant la vente des propriétés pour non-paiement de taxes municipales ou scolaires afin d'acquiescer celles-ci, si nécessaire.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET –  
PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR  
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – SUBVENTION TRAVAUX  
ROUTIERS 2021**

R2021-037

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Jessica Goodwin  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la directrice générale, Janice Turnbull, soit déléguée à déposer une demande d'aide financière au montant de 30, 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* afin de réaliser des travaux routiers sur le chemin Shore.

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021  
VOTER PAR CORRESPONDANCE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1 juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

**EN CONSÉQUENCE**

R2021-038

Sur une proposition de Felicia Clarke  
Appuyée par Miles Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

**ABROGER RÉOLUTION R2019-127 –  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET  
DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2019-2023**

R2021-039

Sur une proposition de Miles Clarke  
Appuyée par Nancy Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la résolution R2019-127 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2019-2023 soit abrogée.

**ABROGER NOTIFICATION N2019-141 – AVIS DE MOTION –  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-011 – SERVICES  
PROFESSIONNELS**

R2021-040

Sur une proposition de Felicia Clarke  
Appuyée par Jessica Goodwin  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la notification N2019-141 – Avis de Motion – Règlement d'emprunt 2019-011 – Services professionnels soit abrogée.

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**

R2021-041

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Jessica Goodwin  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-

ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1, dossier n°1101042, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1, dossier n°1101042 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### **TECQ 2019-2023 – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS – CHEMIN WIDE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse Île souhaite réaliser des travaux routiers majeurs sur le chemin Wide;

**ATTENDU QUE** la municipalité investit annuellement à l'entretien du chemin Wide afin d'en maintenir l'accès pour la population;

**ATTENDU QUE** compte tenu de la pente de la colline, le gravier est emporté après chaque tempête de pluie;

**ATTENDU QUE** le produit utilisé lors du déneigement pour le déglçage laisse le chemin dans un état vaseux et endommage sa structure. Cela rend la circulation sur ce chemin difficile;

**ATTENDU QUE** les fournisseurs de services tels que les chauffeurs de camions à ordures et camions de carburant ne sont pas en mesure de graver la colline en raison de l'état du chemin et refusent donc d'utiliser le chemin pendant la saison hivernale;

**ATTENDU QUE** plusieurs maisons unifamiliales ont été construites sur le chemin Wide au cours des dernières années;

R2021-042

Sur une proposition de Felicia Clarke

Appuyée par Miles Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

**QUE** la directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à procéder avec un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels afin de préparer des plans et devis avec la surveillance des travaux ainsi que l'estimation des coûts pour réaliser des travaux routiers majeurs sur le chemin Wide.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**N2021-043**

Aucun membre du public n'est autorisé à assister à la séance, laquelle se déroule à huis clos à la suite des recommandations et des mesures énoncées par le gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**R2021-044**

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19h55.

---

Rose Elmonde Clarke  
Mairesse

---

Janice Turnbull  
Directrice générale